AVENANT N°1

AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TRIENNAL DU 30/07/2024 N° Z241436COV ENTRE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET LE PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I. **La Métropole Aix-Marseille-Provence**
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE

représenté par Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer le présent avenant par délibération en date du 26 mars 2023

ci-après désigné **« la Métropole»**

ET

L'organisme **Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles**
sise 2 boulevard Marceau, 13210 Saint-Rémy-de-Provence

représenté par Son Président, Monsieur Jean MANGION

ci-après désignée **« le PNR des Alpilles»**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Dans le cadre du contrat de développement signé avec le PNR des Alpilles pour les exercices 2024, 2025 et 2026, l'objet du présent avenant est

- de valider le programme d'actions 2025, sur la base des modifications apportées en cours d'exercice sur le programme triennal annexé à la convention initiale ;
- d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2025, afin d'apporter les cofinancements nécessaire à la réalisation de ce programme.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

A cette fin, le PNR des Alpilles s'engage à mettre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Métropole s'engage à soutenir financièrement le PNR des Alpilles dans la réalisation de ses actions en matière de biodiversité, de gestion des flux en espaces naturels, d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture, d'accompagnement de transition énergétique, de révision de la charte de parc et de paysage.

ARTICLE 2 : DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant est conclu pour l'exercice budgétaire 2025 et trouvera son terme au versement du solde.

ARTICLE 3 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE

3.1 Budget prévisionnel du programme d'action 2025 :

- L'annexe 1 au présent avenant précise :

Le budget prévisionnel global du programme d'action, objet de l'article 1er, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.

Conformément à l'annexe 1, le coût total de ce programme, objet du présent avenant, est d'un montant de 216 350,00 euros en dépenses de fonctionnement :

N° MGDIS	Action	Coût de l'action
11613	Production de supports pédagogiques	67 500,00
11614	Cellule d'accompagnement bâti agricole	6 250,00
11615	Suivi des nichoirs à Rolliers d'Europe	5 600,00
11618	Etude préfiguration de 2 Aires protégées	25 000,00
11619	Elaboration d'un plan de paysage	90 000,00
11622	Dispositif Sentinelles du parc	22 000,00
	TOTAL coût du programme d'action 2025	216 350,00

- L'annexe 2 au présent avenant présente le tableau de synthèse de ce programme.

3.2 Participation de la Métropole et modalités de calcul :

La participation envisagée de la Métropole est d'un montant de 64 240,00 euros, en dépenses de fonctionnement :

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

N° MGDIS	Action	Montant de la subvention AMP en €
11613	Production de supports pédagogiques	5 000,00
11614	Cellule d'accompagnement bâti agricole	5 000,00
11615	Suivi des nichoirs à Rolliers d'Europe	2 240,00
11618	Etude préfiguration de 2 Aires protégées	20 000,00
11619	Elaboration d'un plan de paysage	21 000,00
11622	Dispositif Sentinelles du parc	11 000,00
	TOTAL Subvention 2025	64 240,00

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses justifiées.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versés au titre de la présente convention.

Cette subvention sera créditée au compte du PNR des Alpilles selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'organisme public de ses obligations légales et contractuelles.

3.3 Modalités de versement de la subvention :

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM en date du 31 juillet 2020, les modalités de versement se feront comme suit :
- un acompte maximum de 80% de la subvention votée, sur demande du bénéficiaire, après la signature de l'avenant par les deux parties ;
- le solde, sur demande du bénéficiaire, après la remise des pièces prévues à l'article 4.3 de la convention n°Z241436COV du 30/07/2024.

La demande de versement de subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son affectation au programme subventionné.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

ARTICLE 4 : AUTRES

Les autres dispositions de la convention du 30/07/2024 demeurent inchangées et s'appliquent au présent avenant.

Fait à Marseille, le

Pour le PNR des Alpilles

Le Président
Monsieur Jean MANGION

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

ANNEXE 1 - Budget [11613] Production de supports pédagogiques

11613

Budget prévisionnel 2025 de l'action de la structure « SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES »

DEPENSES	
60 - ACHATS	**67500 €**
Achats stockés (matières premières, autres appro)	
Achats d'études et de prestations de services	67500 €
Achats de matériel, équipements et travaux	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures administratives)	
Achats de marchandises	
Autres achats	
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	
Sous traitance générale	
Redevances de crédit-bail	
Locations mobilières et immobilières	
Charges locatives et de copropriété	
Entretien et réparation	
Primes d'assurance	
Divers (études/ recherches, documentation, colloques ...)	
62- AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	
Personnel extérieur	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	
Publicité, information et publications	
Transports de biens et transports collectifs du personnel	
Déplacement, missions et réceptions	
Frais postaux et de télécommunications	
Autres (travaux exécutés à l'extérieur, etc...)	
63 - IMPÔTS ET TAXES	
Impôts et taxes sur rémunération	
Autres impôts et taxes	
64 - CHARGES DE PERSONNEL	
Rémunération du personnel	
Charges sociales	
Autres charges de personnel	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
Autres charges de gestion courante	
66 - CHARGES FINANCIÈRES	
Charges financières	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles	
68 -DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	
Dotation aux amortissements, provisions et engagenements	
69 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	
Impôts sur les bénéfices	
SOUS TOTAL DEPENSES (hors contributions volontaires en nature)	**67500 €**
86- EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	
Personnel bénévole	
TOTAL DEPENSES	**67500 €**

RECETTES	
70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES	
Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
73 - DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	
Dotations et produits de tarification	
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	**50000 €**
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Région(s)	50000 €
Département(s)	
Communes	
Organismes sociaux	
Fonds européens	
L'agence de services et de paiement	
Autres établissements publics	
Aides privées	
EPCI (autres que Métropole Aix Marseille Provence)	
SUBVENTION D'EXPLOITATION : MÉTROPOLE AIX MARSEILLE	**5000 €**
Métropole Aix Marseille Provence	5000 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (DONT COTISATIONS)	**12500 €**
Autres produites de gestion courante: *Autofinancement du parc*	12500 €
Dont cotisations	
76- PRODUITS FINANCIERS	
Produits financiers	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels	
78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
Reprises sur amortissements et provisions	
79 - TRANSFERT DE CHARGES	
Transfert de charges	
SOUS TOTAL RECETTES (hors contributions volontaires en nature)	**67500 €**
87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Bénévolat	
Prestation en nature	
Dons en nature	
TOTAL RECETTES	**67500 €**

Ce document est extrait de la demande du dossier de subvention complété et certifié par le représentant légal

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

ANNEXE 1 - Budget [11614] Cellule bâti agricole

11614

Budget prévisionnel 2025 de l'action de la structure « SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES »

DEPENSES	
60 - ACHATS	
Achats stockés (matières premières, autres appro)	
Achats d'études et de prestations de services	
Achats de matériel, équipements et travaux	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures administratives)	
Achats de marchandises	
Autres achats	
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	
Sous traitance générale	
Redevances de crédit-bail	
Locations mobilières et immobilières	
Charges locatives et de copropriété	
Entretien et réparation	
Primes d'assurance	
Divers (études/ recherches, documentation, colloques ...)	
62- AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	**6250 €**
Personnel extérieur	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	
Publicité, information et publications	6250 €
Transports de biens et transports collectifs du personnel	
Déplacement, missions et réceptions	
Frais postaux et de télécommunications	
Autres (travaux exécutés à l'extérieur, etc...)	
63 - IMPÔTS ET TAXES	
Impôts et taxes sur rémunération	
Autres impôts et taxes	
64 - CHARGES DE PERSONNEL	
Rémunération du personnel	
Charges sociales	
Autres charges de personnel	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
Autres charges de gestion courante	
66 - CHARGES FINANCIÉRES	
Charges financières	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles	
68 -DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	
Dotation aux amortissements, provisions et engagenements	
69 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	
Impôts sur les bénéfices	
SOUS TOTAL DEPENSES (hors contributions volontaires en nature)	**6250 €**
86- EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	
Personnel bénévole	
TOTAL DEPENSES	**6250 €**

RECETTES	
70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES	
Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
73 - DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	
Dotations et produits de tarification	
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Région(s)	
Département(s)	
Communes	
Organismes sociaux	
Fonds européens	
L'agence de services et de paiement	
Autres établissements publics	
Aides privées	
EPCI (autres que Métropole Aix Marseille Provence)	
SUBVENTION D'EXPLOITATION : MÉTROPOLE AIX MARSEILLE	**5000 €**
Métropole Aix Marseille Provence	5000 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (DONT COTISATIONS)	**1250 €**
Autres produites de gestion courante: *autofinancement du Parc*	1250 €
Dont cotisations	
76- PRODUITS FINANCIERS	
Produits financiers	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels	
78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
Reprises sur amortissements et provisions	
79 - TRANSFERT DE CHARGES	
Transfert de charges	
SOUS TOTAL RECETTES (hors contributions volontaires en nature)	**6250 €**
87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Bénévolat	
Prestation en nature	
Dons en nature	
TOTAL RECETTES	**6250 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

ANNEXE 1 - Budget [11615] Suivi des nichoirs

11615

Budget prévisionnel 2025 de l'action de la structure « SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES »

DEPENSES	
60 - ACHATS	**5600 €**
Achats stockés (matières premières, autres appro)	
Achats d'études et de prestations de services	5600 €
Achats de matériel, équipements et travaux	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures administratives)	
Achats de marchandises	
Autres achats	
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	
Sous traitance générale	
Redevances de crédit-bail	
Locations mobilières et immobilières	
Charges locatives et de copropriété	
Entretien et réparation	
Primes d'assurance	
Divers (études/ recherches, documentation, colloques ...)	
62- AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	
Personnel extérieur	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	
Publicité, information et publications	
Transports de biens et transports collectifs du personnel	
Déplacement, missions et réceptions	
Frais postaux et de télécommunications	
Autres (travaux exécutés à l'extérieur, etc...)	
63 - IMPÔTS ET TAXES	
Impôts et taxes sur rémunération	
Autres impôts et taxes	
64 - CHARGES DE PERSONNEL	
Rémunération du personnel	
Charges sociales	
Autres charges de personnel	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
Autres charges de gestion courante	
66 - CHARGES FINANCIÈRES	
Charges financières	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles	
68 -DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	
Dotation aux amortissements, provisions et engagenements	
69 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	
Impôts sur les bénéfices	
SOUS TOTAL DEPENSES (hors contributions volontaires en nature)	**5600 €**
86- EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	
Personnel bénévole	
TOTAL DEPENSES	**5600 €**

RECETTES	
70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES	
Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
73 - DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	
Dotations et produits de tarification	
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Région(s)	
Département(s)	
Communes	
Organismes sociaux	
Fonds européens	
L'agence de services et de paiement	
Autres établissements publics	
Aides privées	
EPCI (autres que Métropole Aix Marseille Provence)	
SUBVENTION D'EXPLOITATION : MÉTROPOLE AIX MARSEILLE	**2240 €**
Métropole Aix Marseille Provence	2240 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (DONT COTISATIONS)	**1120 €**
Autres produites de gestion courante: *autofinancement du Parc*	1120 €
Dont cotisations	
76- PRODUITS FINANCIERS	
Produits financiers	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	**2240 €**
Produits exceptionnels: *mécénat*	2240 €
78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
Reprises sur amortissements et provisions	
79 - TRANSFERT DE CHARGES	
Transfert de charges	
SOUS TOTAL RECETTES (hors contributions volontaires en nature)	**5600 €**
87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Bénévolat	
Prestation en nature	
Dons en nature	
TOTAL RECETTES	**5600 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

ANNEXE 1 - Budget [11618] Préfiguration aires protégées

11618

Budget prévisionnel 2025 de l'action de la structure « SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES »

DEPENSES	
60 - ACHATS	**20000 €**
Achats stockés (matières premières, autres appro)	
Achats d'études et de prestations de services	20000 €
Achats de matériel, équipements et travaux	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures administratives)	
Achats de marchandises	
Autres achats	
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	
Sous traitance générale	
Redevances de crédit-bail	
Locations mobilières et immobilières	
Charges locatives et de copropriété	
Entretien et réparation	
Primes d'assurance	
Divers (études/ recherches, documentation, colloques ...)	
62- AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	**5000 €**
Personnel extérieur	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	
Publicité, information et publications	
Transports de biens et transports collectifs du personnel	
Déplacement, missions et réceptions : *chargé de mission biodiversité du Parc, pour coordination , pour 25 journées de travail*	5000 €
Frais postaux et de télécommunications	
Autres (travaux exécutés à l'extérieur, etc...)	
63 - IMPÔTS ET TAXES	
Impôts et taxes sur rémunération	
Autres impôts et taxes	
64 - CHARGES DE PERSONNEL	
Rémunération du personnel	
Charges sociales	
Autres charges de personnel	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
Autres charges de gestion courante	
66 - CHARGES FINANCIÉRES	
Charges financières	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles	
68 -DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	
Dotation aux amortissements, provisions et engagenements	
69 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	
Impôts sur les bénéfices	
SOUS TOTAL DEPENSES (hors contributions volontaires en nature)	**25000 €**
86- EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	
Personnel bénévole	
TOTAL DEPENSES	**25000 €**

RECETTES	
70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES	
Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
73 - DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	
Dotations et produits de tarification	
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Région(s)	
Département(s)	
Communes	
Organismes sociaux	
Fonds européens	
L'agence de services et de paiement	
Autres établissements publics	
Aides privées	
EPCI (autres que Métropole Aix Marseille Provence)	
SUBVENTION D'EXPLOITATION : MÉTROPOLE AIX MARSEILLE	**20000 €**
Métropole Aix Marseille Provence	20000 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (DONT COTISATIONS)	**5000 €**
Autres produites de gestion courante: *Autofinancement du Parc*	5000 €
Dont cotisations	
76- PRODUITS FINANCIERS	
Produits financiers	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels	
78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
Reprises sur amortissements et provisions	
79 - TRANSFERT DE CHARGES	
Transfert de charges	
SOUS TOTAL RECETTES (hors contributions volontaires en nature)	**25000 €**
87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Bénévolat	
Prestation en nature	
Dons en nature	
TOTAL RECETTES	**25000 €**

Ce document est extrait de la demande du dossier de subvention complété et certifié par le représentant légal

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

ANNEXE 1 - Budget [11619] Plan de paysage

11619

Budget prévisionnel 2025 de l'action de la structure « SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES »

DEPENSES	
60 - ACHATS	**80000 €**
Achats stockés (matières premières, autres appro)	
Achats d'études et de prestations de services	80000 €
Achats de matériel, équipements et travaux	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures administratives)	
Achats de marchandises	
Autres achats	
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	
Sous traitance générale	
Redevances de crédit-bail	
Locations mobilières et immobilières	
Charges locatives et de copropriété	
Entretien et réparation	
Primes d'assurance	
Divers (études/ recherches, documentation, colloques ...)	
62- AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	**10000 €**
Personnel extérieur	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	
Publicité, information et publications	10000 €
Transports de biens et transports collectifs du personnel	
Déplacement, missions et réceptions	
Frais postaux et de télécommunications	
Autres (travaux exécutés à l'extérieur, etc...)	
63 - IMPÔTS ET TAXES	
Impôts et taxes sur rémunération	
Autres impôts et taxes	
64 - CHARGES DE PERSONNEL	
Rémunération du personnel	
Charges sociales	
Autres charges de personnel	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
Autres charges de gestion courante	
66 - CHARGES FINANCIÉRES	
Charges financières	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles	
68 -DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	
Dotation aux amortissements, provisions et engagenements	
69 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	
Impôts sur les bénéfices	
SOUS TOTAL DEPENSES (hors contributions volontaires en nature)	**90000 €**
86- EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	
Personnel bénévole	
TOTAL DEPENSES	**90000 €**

RECETTES	
70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES	
Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
73 - DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	
Dotations et produits de tarification	
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	**51000 €**
Etat (Précisez le ministère sollicité): *DREAL*	30000 €
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Région(s)	
Département(s)	21000 €
Communes	
Organismes sociaux	
Fonds européens	
L'agence de services et de paiement	
Autres établissements publics	
Aides privées	
EPCI (autres que Métropole Aix Marseille Provence)	
SUBVENTION D'EXPLOITATION : MÉTROPOLE AIX MARSEILLE	**21000 €**
Métropole Aix Marseille Provence	21000 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (DONT COTISATIONS)	**18000 €**
Autres produites de gestion courante: *Autofinancement du Parc*	18000 €
Dont cotisations	
76- PRODUITS FINANCIERS	
Produits financiers	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels	
78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
Reprises sur amortissements et provisions	
79 - TRANSFERT DE CHARGES	
Transfert de charges	
SOUS TOTAL RECETTES (hors contributions volontaires en nature)	**90000 €**
87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Bénévolat	
Prestation en nature	
Dons en nature	
TOTAL RECETTES	**90000 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

ANNEXE 1 - Budget [11622] Surveillance estivale Sentinelles du parc

11622

Budget prévisionnel 2025 de l'action de la structure « SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES »

DEPENSES	
60 - ACHATS	**20280 €**
Achats stockés (matières premières, autres appro)	
Achats d'études et de prestations de services	20280 €
Achats de matériel, équipements et travaux	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures administratives)	
Achats de marchandises	
Autres achats	
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	
Sous traitance générale	
Redevances de crédit-bail	
Locations mobilières et immobilières	
Charges locatives et de copropriété	
Entretien et réparation	
Primes d'assurance	
Divers (études/ recherches, documentation, colloques ...)	
62- AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	**600 €**
Personnel extérieur	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	
Publicité, information et publications	400 €
Transports de biens et transports collectifs du personnel	
Déplacement, missions et réceptions	200 €
Frais postaux et de télécommunications	
Autres (travaux exécutés à l'extérieur, etc...)	
63 - IMPÔTS ET TAXES	
Impôts et taxes sur rémunération	
Autres impôts et taxes	
64 - CHARGES DE PERSONNEL	**1120 €**
Rémunération du personnel	1120 €
Charges sociales	
Autres charges de personnel	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
Autres charges de gestion courante	
66 - CHARGES FINANCIÉRES	
Charges financières	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles	
68 -DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	
Dotation aux amortissements, provisions et engagenements	
69 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	
Impôts sur les bénéfices	
SOUS TOTAL DEPENSES (hors contributions volontaires en nature)	**22000 €**
86- EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	
Personnel bénévole	
TOTAL DEPENSES	**22000 €**

RECETTES	
70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES	
Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
73 - DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	
Dotations et produits de tarification	
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Région(s)	
Département(s)	
Communes	
Organismes sociaux	
Fonds européens	
L'agence de services et de paiement	
Autres établissements publics	
Aides privées	
EPCI (autres que Métropole Aix Marseille Provence)	
SUBVENTION D'EXPLOITATION : MÉTROPOLE AIX MARSEILLE	**11000 €**
Métropole Aix Marseille Provence	11000 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (DONT COTISATIONS)	**11000 €**
Autres produites de gestion courante: *autofinancement*	11000 €
Dont cotisations	
76- PRODUITS FINANCIERS	
Produits financiers	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels	
78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
Reprises sur amortissements et provisions	
79 - TRANSFERT DE CHARGES	
Transfert de charges	
SOUS TOTAL RECETTES (hors contributions volontaires en nature)	**22000 €**
87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Bénévolat	
Prestation en nature	
Dons en nature	
TOTAL RECETTES	**22000 €**

Ce document est extrait de la demande du dossier de subvention complété et certifié par le représentant légal

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025